



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES  
VILLE/CDE - FOURNITURES SCOLAIRES ET  
D'ACTIVITES MANUELLES, DE LIVRES, DE  
JEUX, DE JOUETS, ET DE MATERIEL  
PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF - LOT N°3 :  
LIVRES NON-SCOLAIRES, PASSE AVEC LA  
SOCIETE LA GENERALE LIBREST**

**DÉCISION N° DM-22-207  
EN DATE DU 03 JUIN 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures scolaires et d'activités manuelles, de livres, de jeux, de jouets et de matériel pédagogique et éducatif ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP et au JOUE le 07 mars 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 18 mai 2022 attribuant le marché de fournitures scolaires et d'activités manuelles, de livres, de jeux, de jouets et de matériel pédagogique et éducatif - Lot n°3 : Livres non-scolaires, à la société La Générale Librest ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société La Générale Librest, sise 128bis, avenue Jean Jaurès – Bât K6 94200 IVRY-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Georges-Marc HABIB, Président de la Générale Librest, le marché de fournitures scolaires et d'activités manuelles, de livres, de jeux, de jouets et de matériel pédagogique et éducatif - Lot n°3 : Livres non-scolaires.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois, reconductible 3 fois maximum, par période de 1 an, soit une durée totale de 4 ans.

Le montant maximum annuel pour la Caisse des Écoles s'élève à 19 000,00 € HT.

Les prix du marché sont ceux figurant au bordereau des prix et au barème du fournisseur affectés d'un rabais de 9%.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220603-lmc1H9737H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/06/2022  
Date de Publication : 03/06/2022